



Tarif des multi accueils

Le tarif horaire du multi accueil sera calculé selon les revenus (n-2) en fonction du barème, ci-dessous, fixé par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales). La CAF et la MSA sont nos partenaires financiers pour cet établissement petite enfance.

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Nombre d'enfants mineurs à charge du foyer			
	1	2	3	4 à 7
Taux d'effort par enfant accueilli	0,0615%	0,0512%	0,0410%	0,0307%

Exemple de calcul :

Une famille dont les revenus annuels (avant tout abattement) sont de 25 000€ avec 2 enfants à charge aura un tarif de = 25 000€ : 12 mois = 2 083.33€ x 0,0512% = 1.06€ par heure et par enfant.

Plancher de ressource : 705.27€

Plafond de ressource : 5 800€ (6000€ en 2022)

Le multi accueil facture à la demi-heure près. Sont inclus dans la prestation les repas et les couches.

Mode de paiement :

Un avis de paiement sera émis par le Trésor public. Le règlement pourra être effectué par prélèvement automatique (autorisation CEPA et RIB) par virement (TIPI), par chèque, par CESU (chèque emploi service) ou en espèce en suivant les instructions notées sur l'avis de paiement.

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	Nombre d'enfants mineurs à charge du foyer			
	1	2	3	4 à 7
Taux d'effort par enfant accueilli	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%